



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2017

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le Premier ministre, ce matin, au Havre à sept heures quarante-cinq, les forces de police, agissant sur mandat du procureur de la République, se sont saisi d'un secrétaire de l'union locale des syndicats CGT d'Harfleur, et de trois travailleurs sans emploi. («Tres bien !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. Poursuivez, monsieur Colliard.

M. Daniel Colliard. Je tiens, au nom du groupe communiste, à protester vigoureusement contre une telle atteinte aux libertés qui nous renvoie à des temps que l'on pouvait croire révolus ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Yves Nicolin. Et la liberté de circuler ?

M. Daniel Colliard. Pour riposter à cette agression, un rassemblement a été organisé en fin de matinée devant la sous-préfecture du Havre. On aimerait, je le souligne au passage, que le procureur de la République manifeste un zèle égal à l'encontre de la direction de l'hypermarché Auchan du Havre qui multiplie les atteintes au droit du travail dont il est saisi !

Vos représentants, monsieur le Premier ministre, ont pris prétexte, pour intervenir, des manifestations de sans-emploi qui se sont déroulées ces derniers jours, pour demander que leur soit versée une allocation de fin d'année de 1 500 francs, ce que permettent largement les 13 milliards d'excédents de l'UNEDIC.

Les personnes interpellées viennent d'être libérées. («Tres bien !» sur les bancs du groupe communiste.) Faut-il que le pouvoir soit inquiet pour en venir à de tels agissements qui visent les plus démunis, ceux et celles qui sont les plus frappés par sa politique antisociale ?

M. Charles Ehrmann. Et les conducteurs de train, il n'en parle pas !

M. le président. Monsieur Ehrmann !

M. Daniel Colliard. Cherche-t-il à faire diversion devant le mouvement de solidarité qui se développe en faveur des chauffeurs routiers, ces galériens de la route (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) qui jouissent du soutien largement majoritaire des Françaises et des Français ?

M. Jean-Jacques Descamps. Des routiers allemands aussi, sans doute !

M. Daniel Colliard. Nous exigeons que cessent de telles provocations, que les poursuites soient levées et que le Gouvernement réponde positivement aux demandes des sans-emploi et de tous ceux qui, tels les chauffeurs routiers, refusent de sacrifier leur vie et notre sécurité au «tout-financier» de votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Si je comprends bien, monsieur le député, vous voulez qu'il n'y ait plus d'État de droit en France. (Applaudissements sur de plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

En effet, monsieur le député, c'est à la demande de l'autorité judiciaire, plus précisément du procureur de la République du Havre, que six personnes ont été interpellées pour dégradation sur des voies de la SNCF.

M. Maxime Gremetz. Mais non !

M. le ministre de l'intérieur. Cette mesure a été prise à la demande de la SNCF elle-même. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il est donc normal que le procureur de la République, qui est l'autorité judiciaire la plus importante dans ce secteur, entende les personnes mises en cause. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le Premier ministre, ce matin, au Havre à sept heures quarante-cinq, les forces de police, agissant sur mandat du procureur de la République, se sont saisi d'un secrétaire de l'union locale des syndicats CGT d'Harfleur, et de trois travailleurs sans emploi. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. le président. Poursuivez, monsieur Colliard.

M. Daniel Colliard. Je tiens, au nom du groupe communiste, à protester vigoureusement contre une telle atteinte aux libertés qui nous renvoie à des temps que l'on pouvait croire révolus ! (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Yves Nicolin. Et la liberté de circuler ?

M. Daniel Colliard. Pour riposter à cette agression, un rassemblement a été organisé en fin de matinée devant la sous-préfecture du Havre. On aimerait, je le souligne au passage, que le procureur de la République manifeste un zèle égal à l'encontre de la direction de l'hypermarché Auchan du Havre qui multiplie les atteintes au droit du travail dont il est saisi !

Vos représentants, monsieur le Premier ministre, ont pris prétexte, pour intervenir, des manifestations de sans-emploi qui se sont déroulées ces derniers jours, pour demander que leur soit versée une allocation de fin d'année de 1 500 francs, ce que permettent largement les 13 milliards d'excédents de l'UNEDIC.

Les personnes interpellées viennent d'être libérées. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.) Faut-il que le pouvoir soit inquiet pour en venir à de tels agissements qui visent les plus démunis, ceux et celles qui sont les plus frappés par sa politique antisociale ?

M. Charles Ehrmann. Et les conducteurs de train, il n'en parle pas !

M. le président. Monsieur Ehrmann !

M. Daniel Colliard. Cherche-t-il à faire diversion devant le mouvement de solidarité qui se développe en faveur des chauffeurs routiers, ces galériens de la route (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) qui jouissent du soutien largement majoritaire des Françaises et des Français ?

M. Jean-Jacques Descamps. Des routiers allemands aussi, sans doute !

M. Daniel Colliard. Nous exigeons que cessent de telles provocations, que les poursuites soient levées et que le Gouvernement réponde positivement aux demandes des sans-emploi et de tous ceux qui, tels les chauffeurs routiers, refusent de sacrifier leur vie et notre sécurité au « tout-financier » de votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Si je comprends bien, monsieur le député, vous voulez qu'il n'y ait plus d'État de droit en France. (Applaudissements sur de plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe communiste.)

En effet, monsieur le député, c'est à la demande de l'autorité judiciaire, plus précisément du procureur de la République du Havre, que six personnes ont été interpellées pour dégradation sur des voies de la SNCF.

M. Maxime Gremetz. Mais non !

M. le ministre de l'intérieur. Cette mesure a été prise à la demande de la SNCF elle-même. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Il est donc normal que le procureur de la République, qui est l'autorité judiciaire la plus importante dans ce secteur, entende les personnes mises en cause. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Colliard Daniel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2017

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1996, page 7630

Réponse publiée le : 28 novembre 1996, page 7630

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 novembre 1996